

Agenda des acteurs culturels de la Communauté de Communes Sèvre et Loire

Dans le cadre de son **Projet Culturel de Territoire (PCT)**, la **Communauté de Communes Sèvre et Loire propose aux acteurs culturels volontaires de créer un agenda gratuit faisant la promotion de leurs évènements**. Ces derniers pourront à la fois être visibles sur la plateforme [Openagenda.com](https://openagenda.com) et sur un format imprimé à 4000 exemplaires et diffusé sur toute la Communauté de Communes Sèvre et Loire. Le format papier devrait prendre en compte une période allant de mai à septembre 2022. Le format web pourra fonctionner toute l'année.

Présentation des outils mis en place :

▪ Agenda Web

1/ Création d'un compte pour votre structure et renseignez vos coordonnées.

Adresse : <https://openagenda.com>

2/ Avec votre compte, vous pouvez vous rendre sur l'agenda culturel « Sortez chez vous » :

<https://openagenda.com/sortez-chez-vous>

Ou tapez dans la barre de recherche « Sortez chez vous agenda des acteurs culturels de la Communauté de Communes Sèvre et Loire ».

3/ Sélectionnez « Ajouter un évènement ».

4/ Vous pourrez alors communiquer sur chacun de vos évènements en 5 minutes. Renseignez vos informations membres avec vos contacts pour qu'on puisse vous joindre si besoin. Enfin, laissez-vous ensuite guider, renseignez les divers champs puis ajoutez une belle photo !

Une astuce : à la fin de la saisie d'un évènement, vous avez la possibilité de le dupliquer, ce qui vous permettra d'avoir déjà un certain nombre d'informations déjà remplies lors de la saisie d'un nouvel évènement.

5/ Une fois, votre évènement saisi, celui-ci est mis en attente et nous vérifierons qu'il correspond bien à certains critères :

- Il doit s'agir d'un évènement **à vocation artistique : une pièce de théâtre, un concert, un stage de peinture, une lecture, une exposition, etc.** Les évènements comme les feux d'artifice, les marchés, les fêtes nationales, etc. ne sont pas considérés comme des évènements à vocation artistique.
- **Les évènements sont organisés par des acteurs résidant sur la Communauté de Communes Sèvre et Loire.** Ils doivent également avoir lieu sur ce territoire.
- **Il doit s'agir d'évènements publics et ouverts à tout le monde.**
- **L'inscription annuelle à des cours de pratique artistique n'est pas un évènement.**
- **A l'attention des cinémas : nous ne publierons pas la programmation des séances hebdomadaires habituelles,** cela pourrait potentiellement faire un grand nombre de publications avec les 3 cinémas du territoire. Par contre, les évènements particuliers seront acceptés (ciné-débats, festivals, etc.).

Visibilité de l'agenda web :

L'agenda web sera accessible à tout le monde et nous en ferons la promotion sur nos divers moyens de communication.

Si l'outil agenda web rencontre ses utilisateurs, il pourrait être disponible toute l'année. En ce qui concerne l'outil agenda papier, il n'y aura qu'une édition estivale (voir ci-dessous).

▪ Agenda papier

L'agenda papier sera étroitement lié à l'agenda web. Pour voir ses événements publiés sur le format papier, il faudra que ces derniers figurent sur la plateforme décrite plus haut : <https://openagenda.com/sortez-chez-vous>. Cette dernière nous permet d'exporter les données facilement afin de les mettre en page ensuite.

Période que couvre l'agenda : selon la pertinence et le nombre d'évènements reçus, la période devrait couvrir mai à septembre 2022.

Nombre d'exemplaires : 4000 exemplaires papier diffusés sur toute la CCSL et dans les principaux lieux de passage (mairies, lieux culturels, boulangeries, bureaux de tabac, etc.).

Comment faire pour être publié sur l'agenda papier ?

Publiez votre évènement sur la plateforme web ! Au moment de mettre en page l'agenda, nous exporterons les données de l'agenda web. Nous n'accepterons pas les informations reçues par un autre biais.

A noter : si vous pouvez publier tous vos évènements de l'année sur cette dernière, l'agenda papier ne prendra en compte que les évènements courant de mai à septembre.

Quel calendrier ?

La date limite pour remplir vos évènements afin qu'ils figurent sur l'agenda culturel papier est le 18 février. La diffusion des supports dans les divers lieux de passage de la CCSL se fera mi-avril pour un agenda couvrant une période mai-septembre.

Avertissement :

La mise en place de l'agenda culturel sera déployée si le contexte sanitaire permet son déploiement.

Des questions ?

Contactez le coordonnateur PCT, Yann Denis / y.denis@cc-sevreloire.fr / 02 51 79 51 82